



Fiche de promotion 2012-2013

Avancement des instituteurs et des PE traités lors d'une seule et même CAPD

Fiche à retourner au SNUipp 35 (pour les non-syndiqués, joindre une enveloppe timbrée)

NOM : NOM de naissance : Prénom :

Date de naissance :/...../..... mèl :@.....

Adresse :

Instituteur PE Echelon actuel : depuis le

Passage du échelon au échelon

Ancienneté générale de service :

au 31/12/2012 pour les instits ou au 31/08/2012 pour les PE : ans mois jours

Note pédagogique (au 31/08/2012) :/20

Interruption de carrière : Disponibilité : du au

Serez-vous promu ?

La promotion n'est certaine que dans le cadre de l'ancienneté. Si vous êtes promuable au grand choix ou au choix, vous serez classé. Un classement des promouvables du plus grand au plus petit barème est opéré par échelon. Le pourcentage des promus est défini réglementairement pour chaque échelon. Attention pour être promu il faut être promuable (cf tableau ci-dessous)

Grand choix (choix pour les instits) : 30% des promouvables.

Choix (mi-choix pour les instits) : 5/7^{ème} des promouvables.

Ancienneté : tous les promouvables.

Echelons	INSTITUTEUR			PE		
	Choix	Mi-choix	Ancienneté	Gd choix	Choix	Ancienneté
1 ^{er} au 2 ^{ème}	Automatique 9 mois			Automatique 3 mois		
2 ^{ème} au 3 ^{ème}	Automatique 9 mois			Automatique 9 mois		
3 ^{ème} au 4 ^{ème}	Automatique 12 mois			Automatique 12 mois		
4 ^{ème} au 5 ^{ème}	1 a 3 m	1 a 6 m	1 a 6 m	2 ans	2 a 6 m	2 a 6 m
5 ^{ème} au 6 ^{ème}	1 a 3 m	1 a 6 m	1 a 6 m	2 a 6 m	3 ans	3 a 6 m
6 ^{ème} au 7 ^{ème}	1 a 3 m	1 a 6 m	2 a 6 m	2 a 6 m	3 ans	3 a 6 m
7 ^{ème} au 8 ^{ème}	2 a 6 m	3 a 6 m	4 a 6 m	2 a 6 m	3 ans	3 a 6 m
8 ^{ème} au 9 ^{ème}	2 a 6 m	3 a 6 m	4 a 6 m	2 a 6 m	4 ans	4 a 6 m
9 ^{ème} au 10 ^{ème}	2 a 6 m	4 ans	4 a 6 m	3 ans	4 ans	5 ans
10 ^{ème} au 11 ^{ème}	3 ans	4 ans	4 a 6 m	3 ans	4 a 6 m	5 a 6 m

Ne rien inscrire

dans ce cadre

Calcul du barème :

AGS + 2N (2 fois note):

..... + =

.....

Barème du dernier promu :

.....

Le SNUipp-FSU 35 revendique :

- ☞ Son opposition au système injuste et infantilisant des promotions au choix.
- ☞ Un avancement pour tous au rythme le plus rapide.

Mais, pour l'instant, ce système existe ; il est donc de notre devoir de contrôler le travail de l'administration.

SNUipp 35

14 rue Papu 35 000 Rennes

Tèl : 02 99 36 88 43 / 06 31 84 05 31

snu35@snuipp.fr

http//35.snuipp.fr